



LIQUIDATION RETRAITE ET DIRIGEANT SOCIETE

Par **asyl**, le **13/12/2018** à **11:23**

Bonjour à tous

j'ai une SASU(je suis l'associé unique ainsi que le président non rémunéré), une exploitation agricole et une sci percevant des loyers.

par ailleurs, je suis salarié d'une entreprise privé

je souhaite faire valoir mes droits a la retraite pour carrière longue donc départ à 61 ans.

J'ai lu qu'il fallait liquider tous les régimes de retraite en cas de départ à la retraite si l'on veut le cumul emploi retraite

Je souhaite après la retraite conserver une activité partiel chez mon employeur

est-ce que je suis obligé

- de dissoudre la SASU, ou est-ce que je peux la garder et continuer a facturer des petites interventions?
- arrêter l'exploitation agricole??
- et enfin que faire de la SCI ou je suis actionnaire a 90%?

d'avance merci

-

Par **P.M.**, le **13/12/2018** à **17:50**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)